

et l'Autriche les raffineurs jouissent de primes à l'exportation, quant aux Etats-Unis, le gouvernement fait remise aux exportateurs de sucre raffiné des droits sur le sucre brut importé.

Dans ces conditions nos marchés peuvent être inondés de sucres étrangers et il est du devoir du gouvernement de protéger une industrie nationale battue en brèche, non pas parce que le sucre étranger est supérieur au point de vue de la qualité—nous savons le contraire—non pas parce que les raffineurs étrangers produisent plus économiquement, mais uniquement parce que des gouvernements étrangers ont établi des mesures fiscales pour favoriser les exportations de sucre raffiné.

Nous n'en demandons pas autant, nous voudrions simplement que, par un droit de douane légèrement augmenté, le gouvernement rétablisse l'équilibre rompu par les faveurs accordées à la raffinerie étrangère.

Nous devons défendre notre marché, protéger nos industriels, conserver du travail à nos ouvriers et garder dans le pays pour le faire prospérer davantage, l'argent qui va donner à nos concurrents les moyens de développer encore leurs industries au détriment des nôtres, leur donner plus de force aussi pour lutter contre nous.

Un droit léger est suffisant, il ne pèsera pas sur le consommateur, la concurrence des raffineries entre elles en est le meilleur garant.

Les chambres seront assez sages pour permettre, nous l'espérons, au Gouverneur en Conseil de pouvoir entre deux sessions augmenter le droit de douane au besoin, car les bonis accordés aux raffineurs étrangers varient et pourraient être élevés à une époque où le Parlement serait en vacances.

A l'assemblée du Guild des Epiciers en Gros à Toronto il y avait 36 délégués venus de toutes les parties du Canada, tous sans exception ont été d'accord pour représenter au Gouvernement la nécessité d'augmenter les droits d'entrée sur les sucres raffinés.

### LA POSTE ET LES JOURNAUX

Une délégation des propriétaires-éditeurs des journaux spéciaux a eu, à Toronto une entrevue avec le ministre des Postes.

Le but de l'entrevue était de discuter avec sir William Mulock les règlements relatifs à la seconde classe des matières postales qui comprennent les journaux. La presse commerciale, la presse littéraire—magazines—la presse religieuse avaient chacune leurs représentants.

Il a été fait remarquer au Maître général des Postes que son département avait depuis six mois fait un grand nombre de

règlements nouveaux qui sans raison étaient des embarras pour les éditeurs de journaux spéciaux et n'étaient nullement appuyés sur la loi de statistique relative à la seconde classe des matières postales. Les journaux de commerce, les magazines, les journaux religieux souffrent déjà d'une concurrence aiguë et que rien n'arrête de la part des publications américaines et gêner encore nos journaux spéciaux par des restrictions serait aller à l'encontre des intérêts de la communauté de la presse canadienne.

L'Acte des Postes, en ce qui concerne les matières de la seconde classe, date d'une autre époque et un grand nombre de ses dispositions ne sont plus applicables. Cette partie de l'Acte a été édictée à une époque où les journaux de commerce, les magazines et autres périodiques étaient presque inconnus et demande à être modernisée.

Après une discussion d'environ deux heures, le Maître général des Postes a semblé convenir que des changements sont devenus nécessaires et il a demandé aux délégués de faire un mémoire des nouveaux règlements qui, dans leur opinion devraient être édictés pour que l'Acte des Postes fût à la hauteur des circonstances actuelles.

Il a demandé aux éditeurs de journaux spéciaux si, en échange d'autres privilèges, ils accepteraient de payer un tarif d'affranchissement plus élevé.

Les délégués n'avaient qu'une réponse à faire et ils l'ont faite: "Nous n'avons aucune objection à payer un tarif d'affranchissement plus élevé si toutes les classes de journaux y consentent, mais nous nous opposons fortement à payer un tarif plus élevé que les journaux quotidiens ou hebdomadaires". A l'appui de cette opposition les délégués ont fait observer que le tonnage des journaux spéciaux transportés par la Poste ne pouvait nullement être comparé à celui des journaux quotidiens et hebdomadaires. Il a été déclaré dans le cours de l'argumentation qu'un sixième du tonnage de tous les journaux et périodiques transportés par la Poste était fourni par un journal quotidien à lui seul.

La députation a également demandé au Maître Général des Postes de vouloir bien continuer ses efforts pour obtenir un tarif postal réduit pour les journaux et périodiques envoyés du Canada à d'autres points de l'Empire, ce qu'a promis le ministre.

Elle s'est également prononcée contre la continuation du privilège qu'ont les publications des Etats-Unis d'entrer au Canada en franchise et d'être transportées par la Poste canadienne au taux d'un centin par livre. Les délégués semblent croire que ce privilège disparaîtra dans un prochain avenir.

Ils ont été enchantés de la manière dont le Maître général des Postes a entendu leurs vues sur les divers sujets mis en discussion.

Il nous reste à espérer que de cette entrevue il résultera quelque chose de mieux qu'un échange de vues et que les lecteurs canadiens et les éditeurs de journaux spéciaux profiteront du remodellement devenu nécessaire de l'Acte et des règlements des Postes.

### LES ELECTIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

La Chambre de Commerce du district de Montréal, au cours d'une séance générale spéciale, tenue mercredi après-midi, sous la présidence de M. Damase Masson, a fait le choix des candidats aux diverses charges pour l'année courante.

Ont été élus par acclamation: M. Damase Masson, président; M. H.-A. Brault, 1er vice-président; M. C.-H. Catelli; 2e vice-président; M. L.-J.-A. Surveyer, trésorier, et M. Jos. Haynes, secrétaire.

Ont aussi été élus membres actifs en leur qualité d'anciens présidents, de vice-présidents et de trésoriers: MM. J. Grenier, D. Parizeau, L.-E. Morin, père, H. Laporte, Jos. Contant, l'hon. Alph. Desjardins, L.-E. Geoffrion, J.-X. Perrault, l'hon. J.-D. Rolland, G. Boivin, Alphonse Racine, Ubald Garand et M. G. Mesnard en sa qualité de président de la Chambre Syndicale.

Selon la coutume, quarante membres sont actuellement proposés pour faire partie du conseil et devront subir une élection le deuxième mercredi de février. Les membres proposés sont MM. Geo. Gonthier, Alex. Millette, Jos. Quintal, E. Cavanagh, J.-Bte Gratton, S. Lachance, Arth. Gagnon, J.-A. Vaillancourt, Rod. Forget, J.-A. Bacon, L.-A. Amiot, Jos. Lambert, Thos. Gauthier, Jos. Fortin, M. Benoit, Arth. Tourville, Alex. Prud'homme, J. Préfontaine, A. Carmel, C.-N. Armstrong, E. Blanchard, J.-D. Couture, C.-P. Chagnon, J.-O. Gareau, J.-B.-A. Lantôt, J.-P. Mullarkey, P. Gravel, L.-A. Lapointe, Alc. Chaussé, D.-C. Brosseau, J. R. Savignac, P. Demers, A.-V. Roy, Chs Chaput, S. Robitaille, A.-P. Simard, J. de Sièyes, J.-O. Labrecque, Chs Marcotte et Jos. Lamoureux.

Vingt membres seulement devront être choisis parmi ces derniers.

Ont été nommés scrutateurs MM. J.-X. Perrault, N. Tétreault et L.-A. Picard.

M. le président D. Masson et le 1er vice-président M. C.-H. Catelli remercient ensuite le conseil de les avoir réinstallés dans leur ancienne fonction et promettent leur entier dévouement pour l'avenir tout comme ils l'ont fait par le passé.